

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
à Madame Stéphanie BIVI,
Adjoint administratif principal 2^{ème} classe titulaire
AG N° 2026-47

Le Maire de la Ville de Saint-Jory,

-Vu l'article R2122-8 alinéas 1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, donner par arrêté délégation de signature à un ou plusieurs agents communaux, pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux, la délivrance d'expédition de ces registres, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures,

ARRÊTE*

Article 1 : Madame Stéphanie BIVI, Adjoint administratif principal 2^{ème} classe titulaire, bénéficie d'une délégation de signature pour la l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux, la délivrance d'expédition de ces registres, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet, la légalisation des signatures. La signature de l'agent sera précédée de la mention : « l'agent délégué ».

Article 2 : La présente délégation, prendra effet à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication sur le site Internet de la commune de Saint-Jory

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.



À Saint-Jory, le 29 juillet 2026,


Le Maire,
Victor DENOUVION

Publié le : 31 JUL. 2026

Notifié le : 30/07/26

Signature :

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20260729-ARRETEAG202647-AR
Reçu le 29/07/2026